



COMPTE-RENDU DES CAP DU 4 NOVEMBRE 2010

FGP Gestion Publique

Les 3 CAP locales A, B et C étaient réunies le 4 novembre pour examiner les recours en révision de note 2010, le bilan de la campagne de notation 2010 et les propositions d'**emplois éligibles au dispositif de mutation spécifique**.

Concernant ce dernier point dans les cap de catégorie B et C, les élus CGT ont approuvé les propositions de la direction de demander l'application de la mesure dans les 2 catégories pour les postes de Vielle-Aure, Arreau et Castelnau-Magnoac.

La CGT a fait connaître ses inquiétudes sur le futur d'autres postes (Luz, St Laurent, Tournay, SIP...) qui traversent d'ores et déjà des difficultés.

La direction s'est engagée à réclamer l'affectation des personnels manquants dans le département sans oublier les 2 agents n'ayant pas rejoint celui-ci au 1/9/2010.

Nous prenons acte mais qu'en sera-t-il après l'ORE de début décembre 2010.

① CAP B et C : Notation 2010 et recours en révision de notes :

Pour la CGT, le **bilan 2010** comme pour les années précédentes fait ressortir l'injustice du système où le contingent de bonifications est nettement insuffisant, cela malgré la rotation sélective en B et C.

Personne ne peut plus nier le fait que le réseau ne tient que grâce à l'implication de la quasi-totalité des agents des Finances. Il en est d'ailleurs pour preuve supplémentaire que les demandes des notateurs de premier niveau représentaient 64 mois de bonifications pour des possibilités limitées à 48 mois en catégorie B.

Les représentants CGT ont réitéré leur demande de communication d'un récapitulatif par poste et service des notes attribuées depuis 3 ans afin que le critère de rotation sélective puisse être mesuré.

En catégorie C et B, 6 **recours** dont 5 de la trésorerie de Lourdes étaient à examiner. Nous avons fait remarquer au moment de l'examen des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement que les personnels de ce poste étaient victimes d'injustice et que dans chaque échelon leurs notes étaient constamment à la traîne et ne leur permettait pas de bénéficier, à leur tour, des avancements de grade ou de catégorie. Par contre, l'examen de leurs dossiers montre le haut niveau de leurs appréciations en contradiction notable avec les notes chiffrées obtenues et ce depuis des années.

Il convient également de rappeler que l'ensemble du personnel de la trésorerie de Lourdes avait effectué, avec le soutien des organisations syndicales du département, une démarche auprès de la Direction compte tenu des grandes difficultés qu'il rencontrait avec le responsable de l'unité de travail tant au niveau professionnel qu'au niveau relationnel.

Ne pouvant techniquement attribuer les réserves que par tranche de 1 mois, la direction a proposé pour 5 des agents ne pouvant bénéficier d'un gain de 3 mois de faire remonter les recours devant les CAP nationales accompagnés de rapports très favorables. Les réserves à ce niveau peuvent permettre de satisfaire les demandes légitimes de ces agents.

La CGT sera particulièrement attentive au niveau central afin que les demandes de ces agents, particulièrement pénalisés par le passé, soient enfin écoutées.

S'agissant du sixième cas d'un agent noté à +0,01, la direction a proposé le relèvement possible à +0,02 (1 mois) sans engagement de sa part pour un éventuel devant la CAP nationale au motif que l'agent avait déjà obtenu gain de cause lors d'un recours en centrale l'année précédente.

Les élu(e)s CGT ont voté contre cette proposition qui ne satisfait pas la demande d'une note bonifiée de 0,06.

Elu(e)s CGT présents en CAP C : Annick Fourcade. Olivier Venturetti. Sibèle Célério.

Elu(e)s CGT présents en CAP B : Pierre Durand, Encarnita Cerrillo, Franck Bazeille.

